

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 6 mars 2019

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, CORLAY Isabelle, Jean-Luc LE LEUCH, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, Sandrine ALLAIN, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, LE SERREC Philippe, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, FOUILLE Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, CONGUISTI Yvan et Karine DENONFOUX.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

Claude JAFFRE a donné pouvoir à Bruno LE BOSSER

Sébastien GIQUELLO a donné pouvoir à Yves GAUTIER

Amélie FOUILLE a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil du 4 février est adopté à l'unanimité.

Monsieur Conguisti rappelle que l'aménagement de la fontaine de Kérentrech avait été présenté pour un montant compris entre 8 000 - 10 000€ et qu'au final le coût de cet équipement revient à 18 688.73€ TTC. Monsieur Conguisti demande également si des devis ont été sollicités pour les aménagements extérieurs de la salle multi-activités. Monsieur le Maire répond qu'ils seront présentés en informations diverses, à la fin du conseil municipal.

D-11MARS2019-1

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 (Commune, Assainissement et lotissement Kergornet)

Rapporteur : Mme Corlay, adjointe aux finances

Mme CORLAY rappelle que le Trésorier nous a transmis les comptes de gestion 2018 (commune, assainissement et lotissement), que ces documents retracent l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2018, dans la comptabilité du comptable (trésorerie).

- COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- COMPTE DE GESTION du LOTISSEMENT COMMUNAL de KERGORNET

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. AUGÉ, Trésorier à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D-11MARS2019-2

Vote des comptes administratifs 2018 (Commune, Assainissement et lotissement Kergornet)

Rapporteur : Mme Corlay, adjointe aux finances

Les comptes administratifs retracent l'ensemble des mouvements financiers qui se sont produits au cours de l'année 2018, repris dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Isabelle CORLAY présente les comptes administratifs 2018, étudiés préalablement par la commission des finances le 2 mars dernier.

Le compte administratif de la Commune, pour l'exercice 2018, fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 052 637,24 €	1 070 352,45 €	3 122 989,69 €
Recettes	2 818 707,24 €	1 472 492,46 €	4 291 199,70 €
Résultat de l'exercice	766 070,00 €	402 140,01 €	1 168 210,01 €
Résultat de l'exercice N-1	730 331,99 €	-856 493,52 €	-126 161,53 €
Résultat cumulé	1 496 401,99 €	-454 353,51 €	1 042 048,48 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/18</i>			
en dépense		325 000,00 €	325 000,00 €
en recette		160 000,00 €	160 000,00 €
Résultat cumulé net	1 496 401,99 €	-619 353,51 €	877 048,48 €

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif commune 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Le compte administratif Assainissement, pour l'exercice 2018 fait apparaître les résultats suivants et est en parfaite conformité avec le compte de gestion :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	250 792,97 €	654 984,00 €	905 776,97 €
Recettes	236 759,07 €	702 282,16 €	939 041,23 €
Résultat de l'exercice	-14 033,90 €	47 298,16 €	33 264,26 €
Résultat de l'exercice N-1	246 627,92 €	447 043,06 €	693 670,98 €
Résultat cumulé	232 594,02 €	494 341,22 €	726 935,24 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/18</i>			
en dépense		1 258 000,00 €	1 258 000,00 €
en recette		633 000,00 €	633 000,00 €
Résultat cumulé net	232 594,02 €	-130 658,78 €	101 935,24 €

Mme ALLAIN demande comment a été calculé la répartition des 68% et 32% de participation des communes, concernant la construction de la station d'épuration.

M. CORLAY explique que ce pourcentage a été défini suivant le nombre d'équivalent habitant par commune soit 3 000 pour Merlevenez et 1 400 pour Ste Hélène.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif Assainissement 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Le **compte administratif du lotissement communal Kergornet**, pour l'exercice 2018 fait apparaître les résultats suivants et est en parfait conformité avec le compte de gestion :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	212 060,79 €	226 186,18 €	438 246,97 €
Recettes	260 986,18 €	206 660,79 €	467 646,97 €
Résultat de l'exercice	48 925,39 €	-19 525,39 €	29 400,00 €
Résultat de l'exercice N-1	524 497,25 €	-181 004,36 €	343 492,89 €
Résultat cumulé	573 422,64 €	-200 529,75 €	372 892,89 €
<i>Reste à réaliser au 31/12/18</i>			
en dépense			
en recette			
Résultat cumulé net	573 422,64 €	-200 529,75 €	372 892,89 €

Mme DENONFOUX demande quel est le nombre de terrains vendus et nombre de parcelles restant en vente.

M. CORLAY répond qu'à ce jour 15 lots ont été vendus, 2 sont réservés et 8 sont libres

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère, approuve et vote le compte administratif du lotissement de Kergornet 2018 à l'unanimité de ses membres présents et représentés

D-11MARS2019-3

Rétrocession de voirie des résidences du Budo I et II de Bretagne Sud Habitat à la commune

Rapporteur : M. CORLAY, maire

BRETAGNE SUD HABITAT envisage de nous rétrocéder gratuitement les voiries, espaces verts et stationnements des résidences « Le Budo I et II » dans le cadre de la vente des pavillons.

Les parcelles rétrocédées par Bretagne Sud Habitat à la Commune de MERLEVENEZ sont cadastrées en Section ZM, pour une superficie totale de 2 252m² répartie comme suit :

- n° 706 d'une superficie de 1340 m²
- n° 717 d'une superficie de 409 m²
- et n° 746 d'une superficie de 503 m²,

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de BRETAGNE SUD HABITAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession des parcelles référencées ci-dessus, par Bretagne Sud Habitat à la Commune de MERLEVENEZ
- Autorise Monsieur Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.

D-11MARS2019-4

Convention cadre d'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion (CDG56)

Rapporteur : M. CORLAY, maire

Le Centre de Gestion du Morbihan accompagne le développement des collectivités et établissements publics en mettant en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique.

A cet effet et conformément aux dispositions de l'article 261B du Code Général des Impôts, il convient que le CDG délivre ses prestations sous forme de groupement de moyens

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention d'adhésion au dit groupement de moyens, afin de pouvoir bénéficier des toutes prestations facultatives (Paye, Médecine Préventive.....).

D-11MARS2019-5

Travaux de la Mairie – peintures extérieures

Rapporteur : Mme PARÉ

L'architecte des bâtiments de France est venu sur notre commune, le 8 mars dernier et suggère que l'on change la couleur « verte » des châssis extérieurs sur le bâtiment de la Mairie.

Compte tenu de la spécificité de ces travaux (produits et technique) pour que la couleur tienne bien sur les supports existants en aluminium, un devis (pour peinture sur châssis extérieurs non rénovés et ravalement) a été sollicité auprès de l'une des entreprises exerçant ce type de prestation.

Cette entreprise propose de réaliser ces travaux suivant l'estimatif présenté ci-dessous :

	Montant HT	Montant TTC
Peinture sur verrière et châssis extérieurs en aluminium – ravalement de la mairie	29 207.73 €	35 049.28 €

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de ces travaux et autorise M. le Maire à signer les devis correspondants.

D-11MARS2019-6

Jury d'assise 2020

Rapporteur : M CORLAY, maire

Par arrêté en date du 15 février 2019, Monsieur le Préfet a fixé, pour l'année 2020, la répartition des 509 jurés d'assise attribué au Département. Pour la commune de Merlevenez, ce nombre est fixé à deux.

La désignation doit se faire par tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre triple de celui attribué à la Commune (soit 6).

Sont donc ainsi été tirés au sort les noms suivants :

NOM	PRENOM	LIEU DE RESIDENCE
LANGLET	Françoise	Kéralan
CHAPELAIN	Marie-Annick	3 route de Kergatorne
CHAMOULEAU	Jean-Pierre	4 rue des Lauriers
UZEL	Anthony	15 route de Lesténo
LE CARDIEC	Pierrette	1 Mané Er Hoet
MADIC	Thierry	13 rue Léon Fleuriot

Informations diverses

Signatures de devis au titre de la délégation du conseil municipal au Maire

- Pour l'aménagement des extérieurs de la salle multi-activités :
 - Réalisation d'un mur de soutènement : 10 277.53 € HT
 - Habillage du mur et lisses de sécurité : 11 744.83 € HT

- Voie piétonne en périphérie du terrain de foot : 34 012.98 € HT
 - Création d'une allée à partir de l'escalier : 1 270.80 € HT
 - Réalisation du parking et des accès en enrobé : 23 077.62 € HT
 - Enrobé sur trottoir rue des Alouettes : 2 075.31 € HT
- Acquisition d'un panneau d'affichage, pour un montant de 1 320 € TTC, qui sera implanté à Beg-
Er-Lann
 - Suite à la réunion de la commission communication en date du 9/03, il est proposé la création d'un
nouveau site internet de la commune, pour un montant de 8 250€ HT, auprès de la sté Créasit.
Avis favorable à l'unanimité

Questions diverses :

- - M. Conguisti demande s'il est possible de mettre des panneaux fluorescents (bandes fluo) aux trois
nouvelles intersections, pour bien informer les usagers du changement de priorité.
- - M. Gautier précise qu'avec le soleil ou la nuit, la bande de peinture ressort sous le bitume.
- - M. Conguisti demande s'il a été étudié la possibilité d'étendre l'éclairage public jusqu'au
« Rebelot » lieu-dit correspondant à la sortie d'agglomération.
- Rue Pont Glaz : M. Conguisti signale que deux lotissements sont en cours de réalisation mais qu'il
est difficile de sortir du lotissement si des véhicules sont stationnés sur les emplacements situés en
face.
- Mme Le Fur signale qu'à Persuel, un drone survole le secteur le soir et que les riverains ont déposé
plainte auprès des services de la gendarmerie.
- M. Le Bosser indique qu'il a entendu dire qu'il y avait des problèmes concernant le traçage du
terrain de foot.
M. Jégoux explique que l'ESM a dû procéder au traçage du terrain un jour de match car il n'était pas
fait par les agents du service technique.
M. Le Corre signale que si l'on quantifiait le temps et le coût de la peinture, nous serions
certainement surpris.
M. Jégoux stipule qu'il existe des bandes en plastique pour remplacer le traçage.
- Distribution de compost fourni gratuitement par la déchetterie de la CCBBO, il est proposé de
fixer la date au samedi 30 mars de 9h00 à 12h30.
Mmes Allain, Le Huec, Paré, Denonfoux et Ms Le Corre et Le Leuch se portent volontaire pour
assurer une permanence lors de cette distribution.

Dates à retenir :

- le 30 mars à 10h00 – commission finances
- le 1^{er} avril à 20h30 – commission ad hoc avec le conseil municipal pour présentation des différents modes
de gestion pour le service assainissement collectif
- le 8 avril à 20h30 – Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15